

**COMMUNE DE 4470 SAINT-GEORGES S/MEUSE**

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 04 JUIN 2010**

**Présents : M. Francis DEJON, Bourgmestre-Président ;  
Mme et MM. M. VAN EYCK-GEORGIEN, J-M. ROUFFART, P. ETIENNE et L.  
FOSSOUL, Echevins ;  
Mmes et MM. J-F WANTEN, C. ALFIERI, J. GONDA, P. BRICTEUX, A. RENKIN,  
V. BACCUS, L. SERET, R. LEJEUNE, A. DESSERS, M-E HAIDON, Conseillers ;  
Mme A. SACRE, Présidente du CPAS et Conseillère communale ;  
Mme Catherine DAEMS, Secrétaire communale.  
Excusés : Mme C. HAQUET, M. L. FOSSOUL.**

●) **Avenir de la piscine communale. Décision.**

Monsieur le Bourgmestre distribue le projet de délibération aux conseillers et en donne lecture.

Madame HAIDON juge un peu cavalier de recevoir aujourd'hui le projet de délibération après plus de huit mois d'attente et de mobilisation de la population. Elle ressent du désarroi de ne pas avoir reçu cette délibération avant aujourd'hui.

Elle demande à Monsieur le Bourgmestre de bien vouloir recevoir une pétition des mains d'une nageuse.

Elle déclare qu'elle ne peut que se réjouir de la création d'une ASBL et demande un temps de réflexion en ce qui concerne la gérance quotidienne de l'infrastructure.

Elle rappelle que le Ministre Antoine a lancé un plan sur les piscines et que l'on peut encore espérer obtenir des subsides.

Madame DESSERS appuie les propos de Madame HAIDON et demande qu'une décision soit prise ce jour.

Madame HAIDON déclare que la proposition contenue dans le projet de délibération va permettre la survie de la piscine.

Monsieur BRICTEUX souhaite remercier l'équipe de Monsieur BOUQUEGNEAU qui a œuvré considérablement.

**Le conseil, réuni en séance publique,**

Considérant qu'en 2002, le conseil communal a décidé de soumettre la commune à un plan de gestion ayant pour but d'assainir des finances communales exsangues, de réduire au maximum les dépenses et d'améliorer au mieux les recettes, pour donner un véritable avenir aux générations futures sur le territoire de la commune,

Considérant que cette cure d'austérité a porté ses fruits sans que la population n'en pâtisse outre mesure à telle enseigne que fin 2008, la commune a pu sortir de son plan de gestion en remboursant à la Région wallonne les prêts Tonus 2 qui lui avaient été consentis,

Considérant la situation économique belge actuelle résultant à la fois de la crise de 2008 et de la détérioration de l'Euro depuis la fin 2009 et leurs impacts présents et futurs sur les finances locales,

Considérant l'exposé fait au conseil communal du 13 août 2009 mettant en lumière les débours supplémentaires et les diminutions des recettes annuelles pour 2010 et les exercices suivants,

Considérant qu'il importe que le conseil communal détermine des pistes d'économie et balise des possibilités de rentrée nouvelles ou amplifiées afin de garantir à la population la satisfaction des services communaux de première nécessité et la rencontre des attentes du plus grand nombre, et ce nonobstant tous les efforts déjà engrangés lors du plan de gestion,

Considérant comme il résulte du compte communal 2008, que la piscine s'avère être une source de déficit importante puisque sa balance budgétaire avoue un passif à hauteur de 246.384,66 euros, et qu'il n'existe pas d'autres pistes crédibles d'économie substantielle dans d'autres secteurs,

Considérant que les diverses pistes de subventionnement explorées auprès de la Communauté française et de la Région wallonne n'ont débouché sur aucun résultat significatif en matière de frais d'exploitation récurrents,

**S'impose de réduire drastiquement le passif de cette infrastructure, et à défaut d'en envisager la fermeture.**

Considérant que le conseil communal n'ignore pas l'attachement d'une part de la population communale à cette infrastructure sportive depuis plus de 30 ans, qu'il constate également que la fréquentation de celle-ci profite aux communes voisines sans que celles-ci ne contribuent à ses coûts de fonctionnement,

Considérant les échanges et rencontres multiples entre le collège communal et les membres de l'ASBL « Sauvons notre Piscine », cette dernière ayant produit une étude qui débouche sur des pistes d'économie qui suscitent la plus grande attention, puisque oscillant entre 90.000 et 170.000 euros sans consentir d'investissements onéreux en dehors d'une bâche de couverture du bassin, mais en faisant la part belle aux aides bénévoles, aux soutiens accrus des clubs, à l'accueil de nouveaux groupes, au sponsoring,...

Considérant dans le cadre d'une saine gestion communale et dans le souci de rencontrer toutes les attentes de la population qu'il convient dès lors de tester ces perspectives financières, et

pour ce faire, de jouir d'un maximum de forces vives tout en sortant du carcan réglementaire et légal inhérent à une administration communale,

Considérant que la réflexion de fond du Gouvernement wallon sur une organisation efficiente et une localisation adéquate des piscines sur le territoire wallon ne débouchera sur une décision concrète qu'au mieux en 2011,

**A l'unanimité :**

**Décide :**

1. De constituer une ASBL communale composée comme il se doit d'administrateurs représentatifs du conseil communal, mais aussi des entités sportives et éducatives qui fréquentent régulièrement la piscine. Celle-ci ayant pour tâche :

D'assurer la gérance quotidienne de l'infrastructure, idéalement en disposant pour ce faire d'un responsable sportif mis à disposition par le futur centre sportif local intégré.

De prendre toutes les décisions utiles ou de les suggérer au collège et au conseil communaux afin que le déficit d'exploitation de référence, soit celui afférent à l'exercice 2008, soit réduit de 90.000 euros au moins à l'issue d'un premier exercice et au plus tard le 31.12.2011; Que ce même déficit soit réduit de 125.000 euros au moins à l'issue du deuxième exercice et au plus tard au 31.12.2012.

D'œuvrer conjointement avec le collège et le conseil communaux afin d'élargir si possible son conseil d'administration à d'autres communes.

2. De mettre à disposition de l'ASBL, selon l'expression de ses besoins, le personnel nécessaire en nombre et en qualification pour lui permettre d'atteindre en sécurité ses objectifs de fonctionnement et financiers.

3. De n'engager aucun investissement important avant d'avoir atteint les objectifs d'économie cités supra et de disposer d'une vision claire sur la politique de la Région wallonne en matière sportive et sur les budgets qu'elle y consacrerá.

Madame DESSERS est émue et soulagée que cette période d'attente soit enfin terminée. Elle est toujours persuadée que cette période n'avait pas lieu d'être et souhaite applaudir les membres de l'ASBL Sauvons notre piscine.

Madame HAIDON souhaite remercier les membres du personnel, les différents clubs sportifs, les responsables des établissements scolaires, les gestionnaires de piscine de la province de Liège, les personnes politiques de quelle couleur qu'elles soient, qui les ont aidés.

Monsieur le Bourgmestre déclare que la délibération qui vient d'être adoptée n'est qu'un début et qu'il faudra se mettre au travail rapidement.

La séance est levée à 20h20 ;

La Secrétaire communale,

Catherine DAEMS.

Par le Conseil,

Le Président,

Francis DEJON.